



Conseil de l'Union européenne  
Secrétariat général

Bruxelles, le 10 mars 2022

CM 2146/22

EPPO  
COPEN  
FIN  
GAF  
CSC

### COMMUNICATION

#### **CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Correspondant: paolo.cossu@consilium.europa.eu  
jai.criminal.justice@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.74.53  
Secr.: +32.2.281.36.02

---

Objet: Visioconférence informelle des membres du groupe de travail  
"Coopération judiciaire en matière pénale" (COPEN - parquet européen)

---

Date: 16 mars 2022

Heure: 14:30

Lieu: VTC

---

Cette réunion virtuelle se tiendra à l'aide de la plateforme de visioconférence du Conseil et permettra à tous les participants de se connecter à distance. Cela signifie que chaque participant se connectera depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone.

**Chaque délégation est invitée à communiquer au secrétariat du Conseil (jai.criminal.justice@consilium.europa.eu) au plus tard le lundi 14 mars 2022, 12h00, les noms et adresses électroniques des personnes participantes. Le nombre maximum de personnes se connectant par délégation d'État membre est de 1+1 à chaque fois.**

Une note d'information sur les modalités d'accès au système et les codes d'accès à la réunion sera envoyée séparément aux participants.  
Les délégations trouveront ci-dessous l'ordre du jour de la réunion.

## **Format 1+1**

1. Adoption de l'agenda
2. Parquet européen
  - A) Désignation du Parquet européen comme autorité compétente au sens de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du Conseil de l'Europe du 20 avril 1959 et de ses protocoles additionnels

Démarches à adopter au niveau de l'UE suite à l'opposition manifestée par la Confédération helvétique de reconnaître la validité des notifications soumises par les États membres qui participent à la coopération renforcée établissant le Parquet européen

Discussion sur la base de la note de la Présidence et du non-papier de la Commission

- B) Renouvellement d'un tiers des procureurs européens  
Information par la Commission

Documents: Note de la Présidence (WK 3406 2022)  
Non-papier des services de la Commission (WK 3403 2022)

3. Points divers

---

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.